



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

o.713-33.- MJ/ni

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad : G.62.10.-DR/de

Ambassade de Suisse en URSS

28 JUIL. 1960

Réf.: G.62.10/2135

Berne, le 20 juillet 1960

M. Rappard.
T'approuve!
2/29.11

A l'Ambassade de Suisse

M o s c o u

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 juin 1960, par laquelle vous nous avez fait parvenir la traduction française de la note du 27 juin adressée par le Gouvernement soviétique au Conseil fédéral au sujet des négociations de Genève au sein du Comité des Dix sur le désarmement.

Si nous inclinions à répondre à la lettre que le Président Khrouchtchev a adressée le 2 juin au Président de la Confédération au sujet du nouveau plan soviétique de désarmement, la note du 27 juin nous a amené à modifier notre opinion. Nous avons estimé préférable de ne pas répondre à la lettre du 2 juin ni à la note du 27 juin pour les raisons suivantes :

Alors que la lettre du 2 juin n'était pas dépourvue de toute objectivité dans la mesure où elle exposait les éléments essentiels du plan de désarmement soviétique, la note du 27 juin se révèle être de pure propagande. Celle-là exprimait des doutes quant à la volonté de désarmement des puissances occidentales ; celle-ci accuse maintenant de façon expresse l'Occident d'avoir torpillé les travaux du Comité des Dix et cherche à rallier le plus grand nombre d'Etats possible à la thèse soviétique sur l'échec des négociations de Genève. Ces deux démarches s'inscrivent dans le cadre de la vaste action diplomatique menée actuellement



par l'URSS contre l'Occident et plus particulièrement contre les Etats-Unis. Dans la période de tension politique que nous traversons et qui est caractérisée par l'immixtion de l'Union Soviétique dans les affaires cubaine et congolaise, notre intérêt nous commande de ne pas prendre position dans cette nouvelle phase du conflit Est - Ouest.

Nous partons de l'idée que vous avez déjà accusé réception au Ministère des affaires étrangères de la lettre du 2 juin ainsi que de la note du 27 juin.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général



27 juin - oui

2 juin - non, mais j'ai reçu la note de Zorine auquel j'ai promis de la transmettre à Berna.